

Archives et citoyenneté

Des mots et des documents

Élèves ! Citoyennes ! Citoyens ! À vos archives !

« Archives et citoyenneté, des mots et des documents ». Associer des définitions et des documents d'archives, voilà bien une démarche propre à un service éducatif. Il s'agit ici de croiser le vocabulaire de la citoyenneté avec des documents d'archives à valeur probatoire pour donner du sens aux mots par l'exemplarité de situations et éclairer la signification actuelle du glossaire républicain par des exemples historiques.

Cette exposition et ce dossier pédagogique trouvent ainsi toute leur place dans la construction citoyenne des élèves, dans une « éducation civique » désormais nommée « Enseignement moral et civique » depuis 2015. Cet enseignement est la dernière pierre d'un programme scolaire, « l'instruction morale et civique », instauré sous la Troisième République. Cette éducation civique s'appuyait alors essentiellement sur une base patriotique et ne concernait que les écoles primaires. Après la parenthèse du régime de Vichy, qui imposa sa propre « morale », l'éducation civique réapparaît en 1945 mais ce n'est qu'au début des années 1980 qu'elle est réaffirmée pour tous les élèves, même si elle connaît bien des hésitations tant dans les appellations et les contenus que les formes d'enseignement. Aujourd'hui, dans le cadre de la « grande mobilisation de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République », on constate une volonté partagée d'inscrire dans le marbre de la scolarité obligatoire un véritable « parcours citoyen » des élèves, dont cette exposition se veut une déclinaison pédagogique et culturelle.

Que doit comporter ce parcours ? Il doit éclairer bien entendu les valeurs de la citoyenneté, c'est-à-dire enseigner aux élèves la connaissance de la République, l'appropriation de ses valeurs, le respect des règles, de l'autre, de ses droits et de ses biens. Ce parcours participe ainsi d'une morale laïque et civique assumée et fondée sur la raison critique, respectueuse des croyances confessionnelles, du pluralisme des pensées et affirmant la liberté de conscience. Pour atteindre ces objectifs, des valeurs et des principes sont donc à transmettre, des savoirs sont à acquérir mais il s'agit ensuite de les mettre en pratique. Il faut donc aussi développer chez les élèves des compétences comme l'estime de soi, l'autonomie et la volonté d'agir pour la collectivité. Pour cela, et l'exposition s'y prête bien, il faut développer chez les élèves une culture de la sensibilité, du jugement, de la règle et du droit et encourager l'engagement civique des élèves.

Les documents d'archives, par leur valeur probatoire et leur intérêt historique, sont là pour leur montrer qu'il n'est pas possible d'être un citoyen sans s'inscrire dans une histoire, que sans mémoire il n'existe pas de citoyen. Les Archives départementales assurent ces missions depuis leur création (loi du 26 octobre 1796). Le propos de cette exposition est de démontrer que cette citoyenneté est une construction, une émancipation qu'il nous revient de défendre et de poursuivre en tenant compte des évolutions de notre société. L'appel est lancé : que cette exposition ouvre, à chacun, le champs des possibles pour s'emparer des mots et des documents et pouvoir agir individuellement et collectivement en citoyens éclairés.

« Aux archives citoyens ! ».

Emmanuel Laot

Professeur, conseiller-relais du service éducatif des Archives départementales des Côtes-d'Armor